

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs rancos.)

**OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

1860 Février 4 5	HAUT DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
	723,4 723,3	723,5 722,2	723,4 721,1	723,2 720,2	— 7,0 — 6,3	— 0,8 — 0,5	0,0 0,0

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne. — Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 6 Février.****Bulletin de l'Extérieur.**

Une conversation parlementaire qui s'est engagée dans la séance du 3 février, à la chambre des communes, paraît avoir offert une assez grande importance. En réponse aux interpellations de quelques membres, lord John Russell a donné des explications détaillées sur divers points de la politique extérieure, notamment sur l'expédition espagnole contre le Maroc et sur les prétendus armements extraordinaires que ferait le gouvernement français, qui serait prêt, dit-on, à mettre une armée de 600,000 hommes en campagne au printemps prochain. Lord John Russell s'est contenté de répondre qu'il n'avait aucune connaissance de ces préparatifs et de ces projets.

Le gouvernement anglais, a dit lord John Russell, a été très actif dans ses efforts pour assurer la paix. Toutes les nouvelles informations sont satisfaisantes; il a reçu aujourd'hui l'assurance que le Piémont ne veut rien faire pour provoquer la reprise de la guerre. La France ne désire pas cette reprise, et l'Autriche n'est pas disposée à faire la guerre ni à attaquer le Piémont. Il n'existe dès lors aucune raison de supposer que la paix doive être troublée. Les arsenaux français montrent une grande activité, il est vrai; mais nul ne pouvant dire à l'avance quel sera le caractère de la prochaine guerre maritime, l'empereur Napoléon prépare tout pour que la France soit forte sur la mer. L'Angleterre, de son côté, en fait autant et dans l'intention unique de se protéger elle-même. La France étant décidée à avoir une forte marine, il faut que l'Angleterre soit forte aussi. Mais les deux nations n'ont pour cela aucune raison de se jalouer. En attendant, le gouvernement de la reine fera tous ses efforts pour

maintenir la paix. Quant au traité de commerce, les ratifications doivent être échangées, et lundi le traité sera communiqué à la chambre.

L'*Opinione* (qui passe pour l'organe de M. de Cavour) dit que l'annexion de la Savoie à la France est possible si les populations la désirent, mais que celle de Nice est impossible.

Voici l'analyse de cet article :

« Le gouvernement sarde a toujours montré une grande confiance dans la Savoie et le comté de Nice, et cette confiance a toujours été justifiée par la fidélité exemplaire de ces provinces.

Le gouvernement sarde a laissé la Savoie et Nice sans troupes, permettant ainsi aux habitants la libre manifestation de leurs sentiments. Il est vrai qu'en Savoie les dernières élections communales ont été séparatistes (?) mais c'est le contraire qui a eu lieu à Nice.

L'idée de nationalité ne saurait être imposée aux populations.

Si le Piémont obtenait comme compensation des positions stratégiques suffisantes et qu'on vint alors lui demander l'annexion de la Savoie à la France, il pourrait y consentir, mais il semble très difficile que le comté de Nice puisse être réuni à la France. Nice, en effet, proteste par ses actes contre cette réunion et ses intérêts y sont également opposés. Il ne faut donc pas confondre deux questions qui sont distinctes.

Le Piémont, dit en terminant l'*Opinione*, est l'allié ainsi que l'ami loyal et reconnaissant de la France. Mais que l'Autriche possèdera la Vénétie, le principe de la nationalité italienne ne pourra pas se développer, et l'Autriche devant continuer à être une menace permanente contre le Piémont, aucune puissance de l'Europe ne saurait vouloir prétendre que le Piémont consentit à s'affaiblir. »

Cette femme était jeune, blonde et vêtue de blanc. Elle était fort belle. Le peintre l'avait représentée dansante seule. Ses bras s'étendaient mollement, et de ses mains, à demi fermées, s'échappaient des roses et des violettes. Les yeux presque clos se fixaient langoureusement sur un objet invisible, mais dont l'aspect devait suffire à faire battre son cœur. Les cheveux flottaient au vent et les vêtements dessinaient un corps fait au moule dans lequel ont été coulées les Vénus de l'antiquité. Quelle était cette femme? Voilà ce que les deux amis ne devinaient pas. Ils cherchèrent l'inscription. Elle était absente. Alors Edouard monta sur une chaise, et décrochant la toile, il en regarda le dos. L'inscription était là. Mais elle ne portait que ces mots : *Château de Lamôle 1795*. Edouard la montra à René et remettant le tableau en place il descendit.

-- Cher, retenez bien cela : Château de Lamôle. Maintenant nous n'avons plus qu'à connaître la situation du dit château. L'homme d'affaires dont ce vieillard a parlé nous l'indiquerera. C'est égal, notre visite est étrange.

Cinq minutes après ils étaient dehors, et le vieillard, assis dans un coin, comptant l'or qu'ils lui avaient donné.

— Ils sont généreux, pensait-il. Si je pouvais encore gagner quelque chose avec eux! Ils ont parlé du château de Lamôle! Ils cherchent où il est situé! Moi je

Le Nord, par l'organisme d'un de ses correspondants, dit que, quant à l'annexion de la Savoie et de Nice, on laissera l'opinion et la presse agiter la question jusqu'à satiété, et la diplomatie s'habituer peu à peu à cette idée, dont elle s'occupe activement aujourd'hui : on dit même que M. de Pourtalès désirerait voir la Prusse adopter l'attitude de l'Angleterre, qui ne fera pas une cause de brouille avec la France de cette annexion. Quant à la France elle-même, instruite par la triste déception qu'elle a éprouvée en Turquie, elle est lasse de se battre pour une idée dont d'autres tirent tous les avantages, aussi n'est-elle pas disposée à recommencer avec l'Italie l'expérience qui lui a si mal réussi dans le Levant. On peut donc être certain que la question ne sera pas abandonnée.

Des officiers supérieurs piémontais ont été envoyés à Bologne pour y organiser la cavalerie, l'artillerie et le génie.

Des arrestations nombreuses ont été faites à Venise, où règne une consternation générale.

Le journal qui paraît à Gênes sous le nom d'*Il Cattolico* a été saisi.

**FRANCE**

Un projet de loi portant que le contingent fixé par la loi du 31 mai 1859, pour le recrutement des armées de terre et de mer, sur la classe de 1859, sera réduit de 140,000 hommes à 100,000, est renvoyé à l'examen du Conseil d'Etat, afin qu'il puisse être présenté au corps législatif à l'ouverture de sa prochaine session.

Dans un rapport qu'il adresse à l'empereur, le ministre des finances expose les mesures législatives que le gouvernement a l'intention de proposer pour le reboisement des montagnes. Les mesures indiquées dans le rapport sont de deux sortes.

le leur apprendrai. Je le devinerai. Voyons, mon vieux, il faut essayer; tu en as bien trouvé d'autres. Tu as une nuit devant toi et il te faut de l'or, beaucoup d'or, pour accomplir ta vengeance.

En disant ces mots, il alla s'enfermer dans la galerie des portraits.

**IV.**

Il était environ minuit. Dans une chambre bien chaude et bien close de la petite auberge du village de Valliguière, trois personnes étaient assises autour d'une table couverte encore des restes d'un excellent souper. Il y avait d'abord nos connaissances, messieurs René de Morieux et Edouard d'Aussey, et ensuite un monsieur, approchant de la cinquantaine, parfait de manières, et dont la tenue rappelait assez celle d'un procureur. C'était M. Andrard, l'homme d'affaires et l'intendant de la maison de Valliguière. Un hasard providentiel l'avait mis sur la route d'Edouard et de René, au moment où ils revenaient du château, et ils s'étaient empressés de l'inviter à souper, offre que M. Andrard avait acceptée avec reconnaissance, venant d'amis du duc de Valliguière.

— Vous m'étonnez beaucoup, messieurs, disait-il en digérant posément son repas, en me disant qu'un homme de la campagne a établi son domicile dans le château. Je ne comprends vraiment pas comment il a

**Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.**

6

**LES DOUZE DANSEUSES**

DU CHATEAU DE LAMOLE

## III.

(Suite).

Les deux jeunes gens se tendirent la main cordialement et en souriant, et suivirent leur guide. Celui-ci les introduisit dans une grande galerie semi-circulaire, dont les murs n'avaient d'autre ornement qu'une longue file de tableaux. Ceux-là ressemblaient à tous les portraits de famille. C'étaient tous les Valliguière, hommes et femmes, cardinaux et abbesses, chevaliers et héros, depuis dix siècles. Ils étaient tous là, dans cette raideur naïve que leur avaient donnée les peintres du temps. Edouard et René s'arrêtèrent émus devant ces images des générations passées. Ils lurent avec respect les inscriptions qui portaient le nom, les qualités, la date de naissance et la date de mort du personnage que chaque portrait représentait. Mais, ce qui les frappa surtout, ce fut un délicieux portrait de femme, occupant le centre de la galerie, c'est-à-dire la place d'honneur. Ils s'approchèrent.

Les premières ont pour objet d'autoriser le gouvernement à venir en aide, par des subventions soit en argent, soit en fournitures de plants et de graines, aux particuliers, aux communes et aux établissements publics qui entreprendraient de reboiser les terrains dont ils sont propriétaires. Ces dispositions sont empruntées aux projets de loi qui ont été préparés et soumis aux chambres de 1845 à 1847. Les mesures de la seconde espèce ont pour but de prévoir le cas où, malgré les subventions et les avances de l'état, les communes ou les particuliers se trouveraient dans l'impossibilité d'exécuter les reboisements dont la nécessité serait démontrée et reconnue dans l'intérêt public. En ce cas, les travaux de reboisement seront déclarés obligatoires et seront au besoin exécutés aux frais de l'état. Les terrains sur lesquels il y aura lieu d'entreprendre ces travaux pourraient être expropriés pour cause d'utilité publique.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

**Le CONSEIL DES ÉTATS** a tenu samedi, à 8 heures, une dernière séance. Après la lecture du protocole de la séance précédente et la communication touchant l'adhésion du Conseil national à la décision du Conseil des Etats concernant le *recours du Tessin*, M. le président a déclaré la session close.

La *Revue de Genève* a reproduit hier le discours prononcé vendredi dernier par M. James Fazy à l'assemblée populaire provoquée par la question de Savoie et qui réunissait des citoyens de Genève appartenant à toutes les opinions. Ce discours renferme des renseignements historiques intéressants et l'indication d'une ligne de conduite que nous croyons tout à la fois prudente et patriotique :

« M. Fazy après avoir expliqué le but de la réunion, qui est de s'occuper des traités qui pourraient avoir été conclus entre la France d'une part et le gouvernement de Sardaigne de l'autre, pour la cession de la Savoie, ajoute que malheureusement, *il n'est que trop vrai que cette convention a été signée le 27 janvier par le gouvernement sarde*; mais de ce fait positif, nous ne pouvons pas encore induire que notre sécurité soit réellement menacée. Il est vrai qu'il n'est fait, dans le traité dont il s'agit, aucune réservé écrite en faveur de nos droits sur le territoire sarde neutralisé; mais nous ne savons pas si, dans la pensée des contractants, il n'existe pas quelque réserve dans ce sens, quelque chose qui sauvegarde notre ancienne neutralité et nos droits reconnus par les traités de 1814 et 1815, et antérieurement encore à ces traités. En effet, avant la révolution française, il était entendu que si jamais la Savoie venait à être cédée à la France, les provinces du Chablais et du Faucigny et une partie du Genevois devraient nécessairement faire

pu y entrer.

— C'est bien simple, répondit René, qui, laissant Edouard aux tumultueuses pensées que lui inspirait toujours un vin choisi, faisait seul les frais de la conversation, cet homme ne pouvait entrer par la porte : mais le mur se démolissait, il est entré par le mur.

— Dès demain, je préviens la gendarmerie et je fais arrêter mon homme dans son fromage.

— Monsieur, vous ne ferez pas cela?

— Et pourquoi donc? N'est-ce pas un vol, un...

— Mais non, pardieu! Savez-vous comment ce brave homme...

— Brave homme! Vous êtes beaucoup trop bon.

— Ce brave homme, je maintiens le mot... Savez-vous comment il paie l'hospitalité qu'il s'est offerte?

— Je serais curieux de le savoir.

— Eh bien, monsieur, il répare les murs qui menacent ruines. Grâce à lui, ce vieux château, que les maîtres ont abandonné depuis dix ans, que vous ne pouvez peut-être surveiller assez, ne tombera pas en décrépitude. Les murs qui s'affaissent sont relevés; les pierres qui s'éboulent, reportées à leur place. Comprenez-vous le service que vous rend le vieux Benoît?

— Ah! il s'appelle Benoît?

— Benoît!

— Eh bien, mais nous verrons de faire quelque chose pour lui. Je ne lui en veux pas, et puisque vous vous intéressez à sa position, je consens bien volontiers à le laisser tranquille.

partie de la Confédération suisse pour assurer l'intégrité de son territoire.

» Nous ne savons pas encore si ce qui a été si bien établi, exprimé d'une façon si claire, n'entre pas dans les vues des puissances qui nous avoisinent et n'a pas, dans leur pensée, été pris en considération, et, pour ainsi dire, sous-entendu comme allant de soi. Mais supposons le pis, supposons qu'il n'aït été fait ni tacitement ni par écrit aucune réserve en notre faveur, et que l'intention des parties contractantes du traité récemment signé ait été de donner à la France toute la Savoie y compris les provinces faisant partie de la neutralité suisse, notre position serait alors extrêmement critique. Environnés de tous côtés par un puissant voisin, nous serions, comme on dit vulgairement, dans une sourcière, et nous courrions un grand danger pour notre indépendance.

» Tous nos efforts doivent donc tendre à faire comprendre cette situation à une puissance amie, avec laquelle nous sympathisons sur beaucoup de points, en particulier sur la guerre de l'indépendance italienne et sur les mesures tendant à la liberté économique, récemment inaugurées en France. Nous qui sympathisons avec ce voisin sous tant de rapports, nous devons examiner, sans y mettre aucun esprit de défiance prémature, si nous ne pourrions pas invoquer en notre faveur cette sympathie qui vient des besoins mutuels et des aspirations communes des deux peuples. Nous devons nous abstenir de toute parole hostile, en songeant que nous n'en sommes pas au point où nous pourrions avoir tout à craindre.

» Les provinces sardes qui nous entourent doivent être appelées à se prononcer ouvertement, par le suffrage universel, sur la question de leur annexion à la France ou à la Suisse. Quelles apprennent, par notre exemple, ce que c'est que le suffrage universel, qu'elles exercent ce droit supreme avec la force de la conviction et sans se laisser détourner ou intimider par des influences du dehors! Nous pouvons, quant à nous, retrouver la position d'indépendance, de sécurité qui paraît être menacée en ce moment. Pour cela, encourageons nos voisins à dire leur opinion, à la proclamer sans arrière pensée, par tous les moyens légaux. Cette opinion, je le crois, n'est pas douteuse; elle est conforme aux intérêts de ces provinces qui font, dès longtemps, partie de la neutralité suisse, et conforme également aux conditions de sécurité que réclame notre patrie.

» Messieurs! Au milieu des événements actuels, nous pouvons mettre en avant une pensée consolante pour cette partie de territoire dont on paraît aujourd'hui faire une sorte de marché. La Suisse ne fait plus de conquêtes; les temps sont heureusement passés à tout jamais, où elle possédait des pays tributaires. Si les provinces dont il s'agit deviennent suisses, elles ne perdront pas leur auto-

— Allons donc, je suis arrivé à vous mettre de mon avis. Ça n'a pas été sans peine.

— Que voulez-vous, monsieur, il faut de la sévérité.

— Soit, mais pas trop n'en faut.... A propos, reprit René en souriant, savez-vous où est le duc en ce moment?

— Non, monsieur, et je ne le sais que rarement. Il y a peu de jours, le duc m'a fait appeler à Paris pour mettre son hôtel en vente, pour congédier le personnel de sa maison; cela fait, il m'a donné l'ordre d'envoyer poste restante, à Paris, ses lettres et ses journaux, et ensuite...

— Ensuite, demanda René avec anxiété.

— Il a disparu, comme cela lui arrive assez souvent.

— Et vous ignorez où il réside?

— Dans les cas dont je parle, monsieur le duc ne dit jamais où il va.

Ces mots furent dits par M. Andrard d'un ton si naturel, que René dut se croire satisfait. Il arrêta donc ses questions. Cependant, après un moment de silence, il reprit :

— Ne pensez-vous pas que le duc pourrait être à son château de Lamôle?

L'intendant leva la tête d'un air étonné.

— Monsieur le duc, à son château de Lamôle! Mais il n'a aucune propriété de ce nom-là.

— En êtes-vous sûr?

— Comment, si j'en suis sûr. Mais, monsieur, son-

nomie ; elles resteront elles-mêmes, avec leur nom, leurs traditions, leur indépendance; la Confédération est une agglomération d'Etats libres et souverains qui se tendent la main quand le danger menace l'un d'eux, mais dont aucun n'est absorbé par l'ensemble, et qui mettent en pratique cette belle devise : *Un pour tous, tous pour un!*

» Cela est bien différent de la condition dans laquelle se trouveraient ces provinces si elles venaient à être réunies à un grand empire où elles seraient fondues et perdraient leur histoire individuelle, leurs magistrats nationaux et jusqu'à leurs noms. Elles feraient partie d'un Etat vaste, puissant, grand par ses idées libérales; mais elles seraient rayées du nombre des nations. Il n'y a évidemment pas égalité dans le choix qui leur est offert d'appartenir à la Confédération suisse ou à la France. En choisissant la Suisse, elles forment la Savoie confédérée; demain, si elles deviennent françaises, elles seront un autre peuple et perdront la physionomie qui leur est propre. C'est, pour nos voisins de la Savoie, une chose à considérer avec beaucoup d'attention.

» Quant à nous, si l'on vient nous dire : « Qu'aviez-vous fait pour qu'on vous donne une augmentation de territoire? » nous répondrons que nous ne demandons rien, que nous ne cherchons pas à conquérir ni à dominer, que nous sommes une agglomération d'individualités dont chacune reste à elle-même et se trouve jointe à l'ensemble pour profiter des avantages d'une paix perpétuelle; mais que nous voulons défendre notre sûreté, notre intégrité, et que toutes les puissances ont reconnu que la neutralité des provinces sardes qui nous avoisinent est nécessaire à notre indépendance. Pour que la paix devienne une réalité, il faut que nous soyons militairement prêts à la défendre.

» Je viens, Messieurs, de vous exposer la question telle qu'elle se présente en fait et en droit. Je vous demande maintenant que de cette assemblée il ne sorte qu'une résolution unanime, celle de demander aux autorités du canton et aux autorités suisses d'avoir l'œil ouvert et de faire leur possible pour que nos frontières naturelles nous soient conservées comme garantie de notre indépendance et de notre neutralité !

Un article bibliographique de la *Revue militaire* qui a paru samedi, concerne les différents mémoires publiés récemment sur la question de la Savoie. Nous reproduisons cet article qui, sous la modeste forme bibliographique qu'il emprunte, contient des appréciations intéressantes et judicieuses sur une question qui préoccupe aujourd'hui toute l'Europe et qui a une face éminemment militaire au point de vue de la défense de la Suisse occidentale :

1<sup>e</sup> Mémoire sur les rapports entre la Suisse et la Savoie neutralisée, 1 brochure in-4°. Berne, imprimerie Wein-gart, 1859.

gez donc que depuis trente ans je fais tous les achats et toutes les ventes de la maison de Valligière, que toute sa fortune passe annuellement dans les mains que voilà, qu'à mille francs près je connais l'emploi de tout l'argent que je remets à monsieur le duc. Comment aurait-il pu acheter une terre sans que je le sache? Comment l'aurait-il payée? Il ne peut pas se passer de moi.

— Monsieur Andrard, vous êtes un homme bien précieux.

— C'est ce qu'on veut bien me dire quelquefois, répondit à ce compliment M. Andrard, mais non sans rougir d'orgueil.

— Et l'on a raison, reprit René. Pour moi et pour mon ami, nous nous trouvons fort honorés de votre présence à notre table, ce soir.

M. Andrard comprit que c'était son congé. Il se leva, salua et allait se retirer, lorsqu'un mot de René le retint encore.

— Songez bien, monsieur, dit celui-ci, que vous avez promis la grâce du vieux Benoît.

— Il l'a, monsieur, il l'a, soyez-en sûr.

Sur ces mots, Andrard se retira. Resté seul, René se retourna vers Edouard. Edouard dormait d'un sommeil si profond, que le sommeil du juste n'est rien à côté de celui-là.

— Laissons-le dormir, pensa René, et demain...

Il ne tarda pas lui-même à imiter l'exemple de son ami. (La suite au prochain numéro).

2<sup>e</sup> La Suisse dans la question de Savoie, 1 brochure in-8.  
Berne et Lausanne, 1860.

3<sup>e</sup> La Suisse et la Savoie considérées dans leurs relations de neutralité, trad. de l'allemand du Dr A. de Gonzenbach, précédé d'une introduction (par M. E. Dapples, membre du Conseil national), 1 volume in-8<sup>e</sup>, 1860.

4<sup>e</sup> La question de Savoie, par William de la Rive. Genève et Paris, Joël Cherbuliez, 1860, 1 brochure in-8<sup>e</sup>.

5<sup>e</sup> Rapport du Conseil fédéral aux Conseils législatifs de la Confédération concernant la question de la vallée des Dappes. Berne, imprimerie Weingart, 1859, 1 brochure in-8<sup>e</sup>.

Chacun connaît ce qu'on appelle la question de Savoie, puisque question il y a : Les circonstances de la dernière guerre et la paix qui l'a suivie ont donné quelque motif de croire que la Savoie pourrait bien être, d'une façon ou de l'autre, annexée à la France. Cette prévision, hasardée ou pas, a mis la Suisse dans l'obligation de se prémunir éventuellement contre les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter pour elle de ce remaniement territorial à ses frontières, si la portion de la Savoie comprise dans la neutralité helvétique devait aussi passer à la France. A cet effet, le Conseil fédéral a élaboré le *Mémoire* mentionné ci-dessus et en a adressé, dit-on, un exemplaire à toutes les puissances signataires des traités de 1815. Ce Mémoire, dont nous avons parlé précédemment, est fort instructif au point de vue historique et renferme des considérations militaires frappées au coin des bons principes de la stratégie. Si nous osions cependant éléver un reproche contre ce document, nous signalerions que l'auteur, sans doute absorbé par ses recherches sur les événements de 1814 et 1815, s'est un peu trop laissé entraîner par le courant de cette époque.

Sous cette influence, il plaide sa cause devant les ennemis de la France, ce qui nous paraît peu opportun. N'eût-il pas mieux atteint son but, pour autant que nous pouvons connaître ce but, en tenant davantage compte de la différence immense des situations entre 1815 et 1860? Alors la France était écrasée et la dynastie de Napoléon proscrite à perpétuité; aujourd'hui l'empire français est devenu, sous un nouveau Bonaparte, l'Etat le plus puissant de l'Europe. Aussi nous ne comprenons pas l'utilité qu'a pu trouver ledit *Mémoire* à faire sonner si haut les services rendus aux alliés par nos gouvernements de 1815, ainsi que l'invasion de la France par 40 mille Suisses. Il eût été plus sage de laisser dans l'ombre ces tristes souvenirs.

La brochure N° 2, qu'on attribue à M. Vuillemin, est, dit-on, semi officielle. C'est une élégante paraphrase du *Mémoire*, avec un peu plus de mélangements, dans la forme, pour la France et le Piémont. Les conclusions vont plus loin cependant que le document officiel, et témoignent du désir de voir une portion de la Savoie neutralisée se réunir à la Suisse.

La troisième publication est un recueil précieux de documents sur toute cette question, avec une introduction démontrant éloquemment l'importance pour la neutralité suisse de n'être pas enclavée de tous côtés par la France.

La quatrième brochure fait encore un pas de plus. Avec une brillante verve et un style fort entraînant, elle fait de la propagande suisse dans le Chablais et le Faucigny, diversion fort utile aux anti-séparatistes de Chambéry.

Enfin la cinquième nous paraît aussi, au double point de vue historique et diplomatique, n'être pas étrangère à la question de Savoie. L'origine des complications sur la vallée des Dappes a bien quelque connexion avec la réunion des communes sardes au canton de Genève en 1815 et avec les décisions d'alors sur la zone neutralisée. Aussi le rapport sur la vallée des Dappes renferme-t-il plusieurs points communs au *Mémoire* sur la Savoie. Nous ne voulons pas rechercher s'il n'y aurait peut-être pas quelques autres rapprochements à faire entre ces deux débats internationaux, et si l'on ne s'est pas proposé de les faire marcher l'un aidant l'autre. La conception ne manquerait pas d'habileté, car assurément il n'y aurait rien à perdre à troquer le val des Dappes contre le Chablais et le Faucigny! Puisque la France et le Piémont trouver leur compte à un tel arrangement et y donner leurs mains!

En résumé, ces cinq publications éclairent d'une manière complète, au point de vue suisse, la ques-

tions dite de Savoie. Réussiront-elles aussi bien à l'avancer? A-t-on pris pour cela la meilleure voie? A-t-on bien débuté en faisant du bruit en Europe plutôt qu'en cherchant à s'entendre avec les premiers intéressés et à convenir éventuellement avec eux de compensations convenables? C'est ce que l'avenir nous dira. En attendant, notre littérature et nos collections historiques se seront enrichies de quelques productions très remarquables. »

**Genève.** — La Cour de Justice vient de condamner à un an de prison, 200 fr. d'amende et 2 ans de privation de ses droits politiques le nommé Stucki, prévenu d'embauchage pour des services militaires étrangers.

#### CANTON DE VAUD

Dans son numéro de mardi dernier, une de nos petites feuilles consacre deux de ses colonnes à critiquer l'arrêté par lequel, un mois auparavant, le Conseil d'Etat a réparti le canton en trois arrondissements, pour les officiers du ministère public. Jusqu'ici il y en avait quatre, s'écrie l'impeccable feuille, « et ce nombre paraissait tellement bien trouvé qu'il ne venait à l'esprit de personne que le Conseil d'Etat put songer à faire usage de ses pleins pouvoirs pour le réduire. »

La savante feuille est trop modeste, si elle n'avait oublié la loi elle aurait dit que le législateur de 1837 a créé six arrondissements, partant des fonctions pour six substituts; puis elle aurait pu ajouter, mais ceci n'allait plus à sa thèse, que, l'expérience ayant démontré l'utilité d'une réduction de ce nombre, des pleins pouvoirs furent, dans ce but, donnés au Conseil d'Etat. Ces pleins pouvoirs ne fixaient aucune limite à la diminution du nombre des arrondissements, mais en défendant formellement l'augmentation. C'est ensuite de ces pleins pouvoirs que les substituts ont été successivement réduits à cinq, puis à quatre et enfin à trois, ce dernier chiffre existant en fait depuis plus de deux ans sans que le service public en ait un seul instant souffert, cela parce que le nombre de trois substituts est largement suffisant, car il est encore relativement plus grand que dans d'autres cantons. Ainsi par exemple, Berne, canton qui excède le double du nôtre en étendue et en population n'a que cinq substituts.

Malgré cela il est vrai que durant la session d'automne 1859, M. le député Ruffy, rapporteur d'une commission, émit en Grand Conseil l'opinion que les arrondissements devaient être maintenus au nombre de 4. Mais depuis cette époque des faits nouveaux se sont produits; l'idée de remanier notre organisation judiciaire semble avoir pris faveur dans le pays et le Conseil d'Etat a nommé une commission chargée d'élaborer un projet. Dans ces circonstances qu'avait à faire le Conseil d'Etat, aux yeux duquel il était prouvé par une expérience de plusieurs années que trois substituts suffisaient aux besoins du service? S'il nommait un quatrième substitut, il créait non-seulement sans nécessité, mais encore mal-à-propos, un fonctionnaire pour le placer dans une position des plus précaires à raison des changements à prévoir dans l'organisation judiciaire.

Si, au contraire, le Conseil d'Etat ne nommait pas un quatrième substitut il n'y avait aucun péril, aucun inconvénient, la position restait nette comme par le passé en attendant ce qui serait statué sur ce point par l'organisation nouvelle. Ce dernier parti, qui est celui auquel s'est arrêté le Conseil d'Etat, nous paraît tout à fait sage et montre une fois de plus que ce corps n'augmente le nombre de ses fonctionnaires que dans l'intérêt de la chose publique. Mais c'est précisément cela qui donne le cauchemar à l'envieuse feuille, à elle qui saisirait avec tant d'ardeur l'occasion de crier par dessus les toits que le Conseil d'Etat n'augmente le nombre de ses agents qu'en vue de consolider l'abominable tyrannie sous le poids de laquelle gémissent les éminents patrons de la loyale feuille.

Après ces explications nous pourrions nous dispenser de relever les allégations aussi absurdes qu'inexactes qui terminent l'article dont il s'agit, mais nous dirons encore qu'il résulte des renseignements pris par nous à bonnes sources que M. le procureur général ne s'est jamais opposé à la nomination d'un substitut à la Côte; loin de là, quand le

Conseil d'Etat lui a demandé une présentation nous croyons savoir qu'il s'est empressé de la faire en recommandant pour ce poste un de nos jeunes avocats les plus distingués.

Du reste, le rédacteur de cette feuille est bien placé pour obtenir sur ce sujet des informations plus exactes. L'un de ses plus intimes amis, officier du ministère public, pourrait lui apprendre qu'il n'y a pas lieu de remplacer le procureur général durant les sessions de l'Assemblée fédérale, attendu que ce dernier trouve moyen de continuer sa besogne, ne laissant guère à son substitut que quelques signatures à donner sur des copies de pièces expédiées chaque jour de Berne, en original. Il lui apprendrait de plus que, en cas de maladie ou d'absences, le procureur général s'est toujours fait un plaisir de remplacer le substitut.

#### VARIÉTÉ.

##### MÉTÉOROLOGIE.

M. E. Renou a publié, dans le n° 2 (9 janvier 1860) des comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, une note sur la périodicité des grands hivers, dont nous extrayons ce qui suit :

« Depuis longtemps, on a cherché si les principaux phénomènes météorologiques ne seraient pas soumis à des retours périodiques; mais les auteurs qui ont cru trouver de ces périodes simples ne sont arrivés à aucune conclusion qui soutienne l'examen. Une des raisons qui rendent difficile la découverte des longues périodes, c'est que les observations thermométriques sont de date récente et que, pour les siècles passés, on n'a que les notions vagues et incomplètes de l'histoire. Néanmoins, quelques phénomènes, parmi lesquels on peut placer au premier rang les hivers rigoureux, frappent vivement les hommes et produisent d'ailleurs des effets qui les caractérisent nettement. Il ne sera ici question que de ce genre de phénomènes. »

M. Renou appelle grand hiver celui qui donne à Paris des minima de — 15 à — 18 degrés au moins et des moyennes se maintenant pendant un mois à plusieurs-degrés au-dessous de zéro; de plus, un grand hiver doit embrasser une grande surface. Les hivers rigoureux sont nécessairement caractérisés par la congélation simultanée de la Seine et du Pô, celle du Rhône, des lagunes de Venise ou des ports de la Méditerranée, congélation qui suppose des froids soutenus de plus de vingt degrés.

Les tables du docteur Fuster et celles d'Arago, établies et complétées par M. Barral, montrent que les grands hivers sont fort inégalement distribués, mais non pas d'une façon arbitraire, puisqu'ils forment des groupes naturels de quatre à six ou huit, répartis autour d'un hiver plus rigoureux, que M. Renou propose d'appeler *hiver central*, en désignant ceux qui l'accompagnent sous le nom d'*hivers latéraux*.

« Par ce groupement des hivers rigoureux, la loi de leur distribution devient évidente et l'on constate qu'ils se reproduisent après des intervalles de 41 ans ou un peu plus; seulement, de temps en temps, la période s'efface ou plutôt est masquée, le froid se disséminant sur un plus grand nombre d'hivers moins longs, moins rigoureux et plus espacés; mais, en moyenne, les grands hivers occupent un espace de vingt ou vingt-deux années et laissent un autre intervalle égal sans hivers notables. »

Voici la date de quelques hivers centraux bien constatés : 1416, 1458, 1500, 1582, 1624, 1666, 1707, 1748, 1789, 1830.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la température — 25 paraît être à chaque période, du moins dans les conditions où l'on observe à Paris, un terme fixe qui se reproduit soit dans l'hiver central, soit dans l'un des hivers latéraux.

La période qui doit suivre 1830 est celle de 1871, avec un premier latéral en 1861, à un ou deux ans près. Or, selon M. Renou, nous voici précisément arrivés à ce premier hiver de la série, et le froid des 19 et 20 décembre 1859 (— 15, 9 à 8 heures du matin, Paris) tombe trop complètement dans ses prévisions pour qu'il ait pu différer la publication de cette note. Il ajoute qu'il ne serait pas étonné qu'à une prochaine reprise du froid, le thermomètre de l'Observatoire ne descendit plus bas qu'en décembre. Il laisse pressentir qu'après cet hiver nous aurons un ou probablement deux hivers de rigueur croissante, jusqu'à un hiver

central qui tombera vers 1871; puis une période décroissante jusqu'en 1881.

M. Renou termine sa note par les considérations suivantes :

« Les hivers rigoureux paraissent susceptibles de s'étendre indéfiniment vers les pôles, mais ils n'affectent pas les régions équatoriales, si ce n'est peut-être en modifiant d'une fraction de degré la température de quelques mois, en y excitant des pluies plus abondantes et des vents plus forts; on peut supposer que leur effet s'arrête à la limite des vents alizés, vers trente degrés de latitude, limite remarquable qui est aussi à peu près celle des hivers proprement dits et qui divise chaque hémisphère en deux parties équivalentes : c'est là même ce qui l'a déterminée. Il est probable que dans cette moitié soumise aux hivers, chaque contrée doit être visitée à son tour par un hiver rigoureux, et comme alors la moitié de la terre doit être parcourue en 41 ans, l'hiver doit s'étendre à la fois sur un 82<sup>me</sup> du globe ou sur une surface égale à douze fois celle de la France. C'est, en effet, à peu près l'étendue que semblent embrasser les grands hivers. Ils paraissent occuper un espace un peu allongé du Nord-Est au Sud-Ouest ; je suis porté à croire qu'ils se propagent de l'Est à l'Ouest de manière à parcourir l'hémisphère Nord en vingt ou vingt-un ans, puis l'hémisphère Sud pendant un temps égal et tandis que nous n'avons plus que des hivers ordinaires. Seulement le caractère essentiellement marin de l'hémisphère Sud y doit rendre les grands hivers beaucoup moins tranchés que chez nous. »

Pour extrait : J. M.

Si nous n'avons pas encore annoncé le concert de M. Stockhausen, c'est que nous voulions attendre d'en avoir le programme.

Aujourd'hui, nous sommes satisfaits et en présence des détails de cette séance, avec des noms d'artistes et des morceaux de maîtres comme ceux que nous voyons figurer dans cette charmante soirée, nous n'hésitons pas à prédire un brillant succès à notre professeur de piano.

#### Bulletin agricole.

LAUSANNE, 4 février. — Froment, 3 fr. 30 à 8 fr. 50 le quartieron (450 sacs). — Avoine, 1 fr. 25 à 1 fr. 45 le quart. (175 sacs). — Pommes de terre, 1 fr. 40 c. à 1 fr. 50. — Beurre, 1 fr. 20 à 1 fr. 30 la livre.

Foin, 4 fr. » à 4 fr. 50 le quintal (67 chars). — Paille, 3 fr. » à 3 fr. 30 le quintal (48 chars).

#### Dépêches télégraphiques.

LONDRES, 5 février. — Lord Cowley a soumis à M. de Thouvenel, le ministre des affaires étrangères du cabinet impérial français, le projet ci-après pour la solution de la question italienne :

On proclamerait le principe de non-intervention absolue pour la Vénétie, qui resterait autrichienne. — L'Italie centrale serait appelée à voter sur sa constitution intérieure et dans le cas où l'annexion au Piémont serait votée, cette puissance serait autorisée à l'accomplir. Jusqu'au jour du vote, le Piémont s'abstiendrait de toute intervention dans le but de se rendre favorable le vote des populations des duchés.

La France retirerait ses troupes d'occupation en résidence à Rome et dans la Lombardie.

En réponse à cette communication faite par l'ambassadeur anglais à Paris, M. Thouvenel doit avoir déclaré qu'il était convenable de pressentir les dispositions de l'Autriche dont on attend la réponse pour la fin de la semaine.

MADRID. — Les campements des Marocains ont été pris par les Espagnols. La reddition de Tétouan est imminente.

Les amis et connaissances de HOGUER, instructeur, sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu mardi, à 2 heures, Cité derrière 24, à Lausanne. (L'enterrement aura lieu militairement.)

#### LIBRAIRIE A. DELAFONTAINE

Place de la Palud, 2, à Lausanne.

## LA SUISSE dans la question de Savoie.

broch. in-8°. 75 cent.

GRANDE SALLE DU CASINO DE LAUSANNE

Mardi 7 février, à 7 heures du soir.

### CONCERT

DONNÉ PAR

**M. Stockhausen,**

avec le concours bienveillant de

**MM. Vailati, Schriwanek, Mouton, Laué, B\*\*\* et †.**

#### Programme :

##### PREMIÈRE PARTIE

1. *Trio* pour piano, violon et violoncelle, exécuté par MM. Mouton, Laué et Stockhausen . . . . . HUMMEL.
2. *Fantaisie* pour mandoline, exécutée par M. Vailati . . . . . VAILATI.
3. *La mort de Moïse*, chanté par M. B\*\*\* . . . . . ABADI.
4. *Fantaisie* pour violoncelle sur le sommeil de la *Muette de Portici*, exécutée par M. Schriwanek SCHRIWANEK.
5. *Le Désir* de Beethoven varié, exécuté par M. Stockhausen . . . . . CZERNY.

##### SECONDE PARTIE

6. Seconde partie du *Trio* . . . . . HUMMEL.
7. *La Barcarole*, chantée par M. † . . . . . D'ALBANO.
8. *Souvenir de Spa*, solo de violon exécuté par M. Mouton . . . . . SERVAIS.
9. *Tristesse et Espoir*, exécuté par M. Stockhausen . . . . . CODINE.
10. *Concerto* pour mandoline et violoncelle, exécuté par MM. Vailati et Schriwanek . . . . . BOTTESINI.
11. *Adieu à la ville de Lausanne*, improvisation — et la *Marche franco-italienne* . . . . . VAILATI.

PRIX DU BILLET : 2 fr. — PLACES RÉSERVÉES, 3 fr.

MM. les étudiants jouiront de la même faveur que par le passé.

On peut se procurer des billets à l'avance aux magasins de musique et à la librairie anglaise.

#### Société vaudoise pour l'amélioration des races bovines, ovines et porcines.

L'Assemblée générale est convoquée pour lundi 20 février, à une heure du jour, à l'hôtel de ville à Lausanne, pour s'occuper, après examen du compte-rendu et des comptes de 1859, de la question de l'amélioration des jeunes produit par le moyen de l'alpage, et, si le nombre d'inscriptions est suffisant, de la location d'une seconde montagne pour 1860. Les membres de la Société sont prévenus que les inscriptions d'élèves de toutes races et de moins de deux ans sont dès maintenant ouvertes chez le secrétaire-caissier, et seront reçues jusqu'au 20 février.

Le comité.

**A VENDRE** pour cause de départ, au centre du grand et beau village de Mex, une maison bien construite avec magasin pouvant servir à un commerce ou à une industrie quelconque. S'adresser franco au soussigné, au dit lieu.

François PÉTTER.

## CHARBON DE TOURE CONDENSEE

de l'usine de Saint-Jean.

DÉPOT pour Lausanne chez les frères RAMUZ, à la Croix d'Ouchy, près l'Eglise, ou à leur dépôt derrière Etraz, n° 28.

Ce combustible se recommande d'une manière toute particulière par l'économie qu'il apporte dans les usages domestiques en général; il brûle avec flamme, sans fumée, ni odeur, en développant une chaleur égale et soutenue, propriétés qui rendent son emploi parfait pour la cuisine, le chauffage du fer à repasser, etc., etc.; mélangé en faible proportion avec le coak de houille, il détermine une combustion beaucoup plus active de celui-ci. Pour les usages industriels, il remplace le charbon de bois dans la majeure partie de ses emplois; il est excellent pour la trempe de l'acier, et peut produire, sous l'influence d'un ventilateur, les températures les plus élevées, même supérieures à celles que l'on peut obtenir avec les combustibles minéraux. Les frères Ramuz feront transporter les sacs à domicile moyennant une rétribution modérée et l'on trouvera chez eux des instructions sur la manière de faire usage de ce charbon.

**UN INSTITUTEUR allemand**, qui depuis cinq ans a été employé dans deux pensionnats suisses pour enseigner la géographie, la géométrie, l'arithmétique, la langue allemande, le piano, la gymnastique, cherche une place analogue dans la Suisse française, soit dans une famille soit dans un pensionnat. Il comprend et parle assez bien le français. S'adresser, sous les initiales L. B., au bureau de ce journal, qui fera parvenir les lettres.

**AVIS** Dans un bon hôtel du canton d'Argovie, on recevrait une jeune fille de la Suisse française d'un extérieur agréable, qui pourrait apprendre l'allemand, ainsi que le service de l'hôtel. Envoyer les offres franco au bureau du journal qui les fera parvenir.

### HOTEL VICTORIA A MOUDON

R. Joly informe le public qu'il continuera à desservir son établissement jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.

#### ÉTHEROLEINE de CHALMIN POUR DÉTACHER

##### ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

PRIX DU FLACON : 1 FRANC 50 CENT.

Composé par CHALMIN, chimiste. Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40.

Dépôt à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur-parfumeur, rue du Grand-Chêne. (Ecrire franco.)

### POMMADE DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévent et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez Sudheimer, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix : 2 fr. 50.

BONBON propre à calmer la Toux et l'Enrouement; elle est très agréable au goût, et se vend par boîtes de 75 c. et 1 fr. 50 c. A Genève, chez MM. Viridet et C°, drughistes, rue de la Croix-d'Or, chargés de la vente en gros dans toute la Suisse française. À Lausanne, à la pharmacie Allamand; à Neuchâtel, chez M. Kissling, libraire, et à Vevey, chez M. Gougginsberg, pharmacien. (Se méfier des contrefaçons.)

Bourse de Genève du 4 février 1860.

	Demandé	Offert
ACTIONS INDUSTRIELLES		
Genève à Lyon . . . . .	495 »	» » »
Ouest-Suisse . . . . .	270 »	272 50
Central-Suisse . . . . .	» » »	» » »
Nord-Est . . . . .	» » »	» » »
Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .	880 »	» » »
Paris à Orléans . . . . .	» » »	» » »
Midi . . . . .	» » »	» » »
Autrichiens . . . . .	500 »	» » »
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . .	550 »	551 25
Sarragosse . . . . .	» » »	» » »
Mobilier français . . . . .	» » »	» » »
IMPRENTS ET VALEURS DIVERSES		
4 % Genevois . . . . .	73 1/3	» »
5 % Piémontais . . . . .	81 »	81 1/3
Ville de Turin . . . . .	408 75	410 »
Ouest-Suisse 1854 . . . . .	403 75	407 50
Idem 1856-57 . . . . .	393 75	395 »
Lyon-Genève (nouv.) . . . . .	288 75	290 »
Banque du Commerce . . . . .	1140 »	1160 »
Lombard-Vénitien . . . . .	247 50	248 75
Sarragosse . . . . .	248 75	250 »
Jouissance Sétif . . . . .	» » »	25 »
Comptoir d'escompte . . . . .	1240 »	1255 »

Bourse de Paris le 4 février 1860.

Consolidés . . . . .	94 1/4	Méditerranée . . . . .	885 »
3 % . . . . .	67 85	Midi . . . . .	500 »
4 1/2 % . . . . .	96 15	Ouest français . . . . .	577 50
Mobilier . . . . .	748 75	Grand Central . . . . .	» » »
Orléans . . . . .	1355 »	Autrichiens . . . . .	502 50
Victor-Emmanuel . . . . .	395 »	Ouest-Suisse . . . . .	270 »
5 % Piémontais . . . . .	81 »	Central-Suisse . . . . .	» » »

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROILLER FILS